

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française

A.Gt. 21-03-2024

M.B. 12-04-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 02 mars 2023 instituant un Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Considérant l'appel à candidatures visant la désignation de membres de la société civile visé à l'article 7, §1^{er}, a., du même décret, lancé le vendredi 24 novembre 2023 et clôturé le vendredi 05 janvier 2024 ;

Considérant l'analyse faite par les Services du Gouvernement des 32 candidatures introduites sur lesquelles 27 sont recevables ;

Considérant les critères de sélection indiqués dans l'appel à candidatures, à savoir démontrer une ou plusieurs expertises dans les domaines suivants :

- handicap physique ;
- handicap mental ;
- handicap intellectuel ;
- handicap sensoriel ;

Considérant que le Conseil vise une composition équilibrée, représentative et pluraliste et qu'il a, ainsi, été tenu compte dans l'évaluation des candidatures :

- de la variété des matières traitées par la Communauté française (culture ; enseignement, recherche scientifique et formation ; aide à la jeunesse ; sport, maisons de justice) ;

- de la diversité des handicaps représentés par des personnes en situation de handicap elles- mêmes, des aidants proches et aidantes proches ou des membres représentatifs d'associations ;

- de la nécessité de proposer une analyse intersectionnelle des handicaps dans les travaux du Conseil ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française, en vertu de l'article 7, §1^{er}, a., du décret du 02 mars 2023 instituant un Conseil consultatif des personnes en situation de handicap en Communauté française :

- Christophe DERAMAIX (membre effectif) ;
- Clothilde POUCKET (membre suppléante) ;
- Thomas DABEUX (membre effectif) ;
- Christelle NINFORGE (membre suppléante) ;
- Laetitia BOGAERT (membre effective) ;
- Emmanuel TURCO (membre suppléant) ;
- Loïc SAUVAGE (membre effectif) ;
- Frédérique VERHULST (membre suppléante) ;
- Marie-Florence DEVALET (membre effective) ;
- Marie DELIEUX (membre suppléante) ;
- Cathy GIBSON (membre effective) ;
- Jean-Marie HUET (membre suppléant) ;
- Marc DUFOUR (membre effectif) ;
- Anne-Sophie DELIZEE (membre suppléante) ;
- Ouïam MESSAOUDI (membre effective) ;
- Mélissa ANTUNES CASCAO (membre suppléante).

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 21 mars 2024.

Article 3. - Le Ministre de l'Egalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 mars 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité
des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN